bilité de découvrir la vérité. Que conclure de cet avortement ? Si le gouvernement voulait une enquête sérieuse, il ne devait pas parler du secret professionnel. (Très bien ! à gauche.)

Le refus de faire l'enquête condamne M. le préfet de police, et la clôture prématurée de l'enquête ouverte condamne M. le ministre de l'intérieur. On n'est arrivé qu'à inquiéter l'opinion publique et l'on a contribué à la démoralisation, à la désorganisation de la préfecture de police. Le gouvernement avait le devoir de réorganiser cette administration au profit du parti républicain, et il n'a fait que la désorganiser. (Très bien ! très bien !)

Le conseil municipal n'était pas hostile à la préfecture de police, puisqu'il a récemment voté un crédit de 1,400,000 fr. pour augmenter le traitement du personnel.

En faisant annuler un ordre du jour contre lequel il n'avait pas protesté, M. le préfet de police a créé gratuitement un conflit. Il a ensuite demandé la révocation des agents qui avaient fourni certaines révélations. Mais sans ces révélations, les abus signalés seraient encore en vigueur.

Ces agents ont trahi leurs chefs qui trahissent le gouvernement. Mais ils n'ont pas trahi leurs devoirs. (Mouvements divers).

En résumé, on a renvoyé de la préfecture de police les agents républicains.

Quant à M. Ansant dont M. le préfet de police demandait le maintien, on a dit qu'il avait la confiance de M. Thiers.

— Est-ce de M. Thiers, président de la République, ou de M. Thiers, ancien président de la République. D'ailleurs, M. Thiers s'est souvent trompé sur les personnes. Il y en a d'illustres exemples. (Rires.)

Le pouvoir du chef de la police municipale est considérable. M. Ansart commande une armée de sept à huit mille hommes dont les rapports servent à constituer les dossiers des députés eux-mêmes, et ce pouvoir est sans contrôle. Convient-il de remettre une pareille puissance aux mains d'un homme qui manifestement n'est pas républicain ?

On se rappelle que M. le ministre de l'intérieur, à la dernière séance, a déclaré vouloir maintenir M. Albert Gigot et M. Ansart; et au moment même où cette déclaration était portée devant la Chambre, M. Albert Gigot était démissionnaire et M. Ansart était admis à la retraite.

La désorganisation est telle qu'une nomination faite par M. le ministre de l'intérieur au poste de secrétaire général de la préfecture de police, a dû être retirée, et qu'actuellement encore personne ne veut accepter les fonctions de préfet de police.

Pour se concilier une majorité qui échappe, on annonce que le nouveau préfet de police aura à se rendre compte des besoins du service et à examiner les diverses situations du personnel, mais il demeure acquis que dès à présent M. Gigot est démissionnaire et M. Ansart a sa retraite. Dans ces conditions, si la Chambre se laissait arracher un vote de confiance, elle entrerait dans une voie de compromission fatale à tous les intérêts. On est en droit de se demander où est le préfet, où est le ministre ? et c'est à la Chambre d'indiquer le remède. (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il fera d'abord cette déclaration, qu'il parle en son nom personnel et qu'il entend dégager ses collègues de toute responsabilité des conséquences de la discussion. (Mouvements divers.)

Le ministre entend également mettre tous les agents dont on a parlé en dehors du débat qui n'intéresse que lui-même.

La question est purement ministérielle.

On demande ce que le ministre a fait de la préfecture.

Dans le passé, on a reconnu qu'elle contenait des imperfections, des abus, des fonctionnaires ayant gardé le souvenir d'autres régime. Cette situation était-elle inquiétante pour le parti républicain ? Les huit années qui viennent de s'écouler répondent à cette question.

L'Assemblée nationale a fait une vaste enquête et il en est résulté que l'action de la police avait été dirigée avec persistance et activité contre les menées du parti bonapartiste. (Bruits divers.

L'administration de la police n'a jamais pactisé avec les partis hostiles de la République. Depuis lors, on a fait une éruption; vilain mal qui ressemble trop à celui de proscription. (Bruit à gauche). Elle a été considérable et le parti républicain peut être sûr d'avoir une police zélée qui ne trahira jamais sa cause.

Passant aux faits récents, on a rappelé la crise provoquée par des articles de journaux, des délations d'agents rendant compte de ce qui se passait dans leur administration ; un procès a eu lieu ; il a fait justice. Est-il vrai, comme on l'a dit, que l'opinion n'a pas ratifié le jugement ? Si cette doctrine était admise, que deviendrait la justice du pays ? Nouveau bruit à gauche.

A la suite du procès, un certain nombre de faits qui n'étaient pas en cause ont éveillé l'attention du ministre. Il fallait, dit-on, que le préfet fît lui-même son enquête, et on reproche au ministre de l'avoir ordonnée. Cependant l'enquête fut approuvée généralement à ce moment.

Comme correctif de l'enquête, le ministre en avait fixé les limites et le caractère. Elle devait être uniquement administrative et rester secrète pour le public.

Quant aux membres de la commission, pouvait-on en trouver de plus autorisés, de plus capables d'offrir au public toute garantie ?

Les faits sur lesquels l'enquête devait porter ont été éclaircis. La lumière fut faite sur les quatre points contenus dans la lettre du préfet. Il y a eu désaccord sur l'étendue de l'enquête : certains membres voulaient qu'elle fût prolongée. Le ministre était d'un avis contraire.

De ce désaccord sortit la lettre que l'on a citée et par laquelle les membres de la commission, reconnaissant que la lumière était faite sur certains points, déclaraient ne pouvoir continuer leur mandat, en présence des obstacles soulevés pas le secret professionnel.

Il fallait agir autrement, dit-on, il fallait procéder par de brusques révocations par des changements de personnes qu'on indiqua. Le ministre pense qu'on ne saurait discuter en ces détails qui sont d'administration intérieure et que ces investigations seraient contraires à tout esprit de gouvernement.

La politique doit se faire à la Chambre, mais l'administration doit se faire à sa place, dans le cabinet du ministre. (Approbation sur divers bancs.) Si la préfecture de police est dans un état de malaise, ce n'est pas au ministre qu'il faut en attribuer la faute.

L'acharnement avec lequel elle a été attaquée y est pour la plus grande part. Qu'y a-t-il au fond de tout ça, où est le mal ?

Le préfet de police n'est pas remplacé, il y a eu des communiqués qu'on a voulu mettre en contradiction l'un avec l'autre. Est-ce que les services sont suspendus pour cela et faut-il agir avec une précipitation violente et dangereuse ?

Le ministre a cru qu'il fallait agir au contraire avec prudence, c'est ce qu'on appelle son impuissance. Sans doute, il faut de la fermeté, il faut maintenir à la police toute sa force ; nous allons voir revenir dans quelques mois un certain nombre d'hommes (Mouvements divers)! qui vont se trouver peut-être sans foyer, sans travail.

C'est un souci pour le gouvernement, et il sera nécessaire de pourvoir aux besoins de la sécurité et de l'ordre dans Paris. Il faut aussi exercer toujours une certaine surveillance sur les menées des partis. Entre quelles mains doit être remise cette surveillance ?

Pour que l'institution de la police ait tout le ressort dont elle a besoin, il conviendrait peut-être de la rattacher à l'Etat. Le grand service de la police nationale ne doit pas être dirigé dans un esprit de parti. Il peut y avoir des abus à réprimer, des réformes à faire, comme il y en a partout. L'étude en est commencée, et le ministre mettra tout ses soins à y introduire l'esprit de libéralisme républicain et de conservation sociale. (Mouvements divers.)

M. Rouvier a la parole pour un fait personnel et rappelle qu'il y a trois ans il a été porté contre lui une accusation odieuse et outrageante. Cependant M. le ministre de l'intérieur n'a pas trouvé un mot pour faire connaître la conviction qui a dû résulter pour lui des recherches de la commission d'enquête. Bien qu'il ait été lu une lettre d'enquête à cet égard qui ne laisse aucun doute, l'orateur veut produire devant la Chambre les pièces dont la commission d'enquête a été saisie.

M. Tirard dit que s'il s'agit d'une pièce qui porte sa signature, il n'a pas autorisé l'orateur à la lire.

M. Rouvier déclare qu'il persiste à vouloir lire cette pièce.

M. le président dit que bien qu'il s'agisse d'une légitime réparation longtemps attendue par M. Rouvier. (Applaudissements à gauche), il convient d'entendre, M. Tirard au sujet de la production annoncée.

M. Tirard rappelle qu'il a été le premier, lors de la demande d'autorisation de poursuites dirigées contre M. Rouvier, à protester contre les imputations formulées alors.

La commission d'enquête sur la préfecture de police a rédigé, au sujet de cette affaire, un compte rendu sincère qui a été remis à M. Rouvier, mais sans autorisation d'en donner lecture à la tribune.

Ce que peut affirmer l'orateur, si M. Rouvier croit avoir besoin de cette déclaration, c'est que M. Rouvier est digne de l'estime universelle; que la police en avait la preuve et que cependant on n'a pas craint de laisser peser sur la tête d'un honnête homme pendant de long mois une accusation infâme. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.

M. Rouvier dit qu'il considère l'incident comme clos en ce qui le concerne, et renonce à la parole.

M. Tirard, abordant l'objet de l'interpellation, doit à la vérité de déclarer qu'il n'a jamais recueilli que des éloges sur le service de la police dans l'arrondissement de Paris qu'il représente.

L'orateur n'est entré qu'avec une certaine répugnance dans la commission d'enquête, mais ayant accepté ce mandat, il jugeait difficile de limiter par avance les travaux de cette commission.

En ce qui concerne les violences exercées à la préfecture de police, la lumière a été complètement faite et M. le ministre a déclaré qu'il débarrasserait le service de la sûreté de tout ce qu'il y avait de mauvais dans ses éléments.

Sur d'autres points, les renseignements obtenus n'ont pas été aussi complets. Cependant il a été établi que des agents politiques avaient été envoyés dans les départements, écoutant dans les auberges, répandant des brochures antirépublicaines et exerçant une action électorale.

Mais un certain nombre d'agents menacés de destitution ont refusé de s'expliquer; des hauts fonctionnaires se sont retranchés derrière le secret professionnel. Dans ces conditions, et M. le ministre de l'intérieur, insistant pour que l'enquête ne reçut pas plus de développement, la commission a conclusion sa tache comme terminée. (Applaudissements à gauche).

M. LE PRÉSIDENT. — M. Clemenceau a déposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, regrettant de trouver insuffisantes les explications de M. le ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du jour. »

M. RAMEAU demande qu'à raison de la gravité de la résolution à prendre, la séance soit suspendue pendant quinze minutes.

La Chambre décide que la séance sera suspendue pendant quinze minutes.

La séance est suspendue à quatre heures cinq minutes.

La séance est reprise à 4 heures 50.

M. RAMEAU au nom d'un grand nombre de ses collègues propose de voter l'ordre du jour pur et simple.

M. CLÉMENCEAU dit qu'entre l'ordre du jour qu'il a déposé et l'ordre du jour pur et simple, il n'y a qu'une différence de forme, et qu'il accepte l'ordre du jour pur et simple. (Mouvements divers. — Plusieurs membres à droite demandent l'avis du gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT dit que la Chambre va être consultée sur l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est mis au voix et adopté. (Mouvement prolongé.

M. LE PRÉSIDENT demande si la Chambre veut reprendre la discussion de son ordre du jour.

Voix nombreuses : A demain.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 5.

Bulletin Economique

Le matériel des industries textiles à l'Exposition universelle de 1878.

(Suite et fin).

Filature de soie. — M. Brénier, de Grenoble, expose des machines pour filature de déchets de soie. Là encore, les anglais et les Suisses, qui nous alimentaient vont trouver un redoutable concurrent, la dressing circulaire de M. Brénier est un perfectionnement sérieux de la machine de Greenwood, elle coûte moins cher, fait beaucoup mieux, et demande moins de main-d'œuvre.

Filature de lin. — La filature de lin est représentée par trois des plus importantes maisons d'Angleterre: Fairbairn et Lawson, de Leeds, et Combe, de Belfast.

La peigneuse double à lin de M. Fairbairn avec son appareil automatique à retourner les barbes dans les presses, étonne nos filateurs sans les séduire. La machine, fut-elle irréprochable, que son prix élevé ne saurait, dans notre pays être justifié par l'économie de main-d'œuvre d'un petit garçon ; nous ne voudrions pourtant pas pousser la témérité jusqu'à condamner la chose.

Quand à la peigneuse Heilmann pour les étoupes, ele continue à végéter en attendant mieux.

M. Lawson, en attendant, pour le lin des jours meilleurs, se livre à l'étude du chanvre. Ses machines à étirer le fil caret sont des plus intéressantes et la corderie, dans ses mains, est sur le point de faire de grands progrès. Il faut remarquer l'appareil étireur à barres rondes de la première de ses machines ; le chanvre est tiré par son frottement sur un certain nombre de barres parallèles engagées les unes entre les autres, au lieu d'une paire de cylindres tirant par la pression.

Dans la machine à filer le fil caret il y a un condenseur régulateur d'un principe tout nouveau

Broderie. — Avant l'invention de la machine à broder de Heilmann la broderie française était la première du monde. Les Suisses, en s'appropriant les premiers la machine, nous ont enlevé ce monopole qui a enrichi pendant plus de trente ans les environs de Saint-Gall. Aujourd'hui seulement nous commençons à reprendre notre place.

M. Daltroff a monté à Saint-Quentin une fabrique de broderie qui n'a pas son égale, même en Suisse. D'un autre côté MM. Mariolle frères de Saint-Quentin ont perfectionné les machines à broder de telle manière que le goût français aidant, nous allons en refaire une industrie nationale.

La broderie mécanique seule représente actuellement un chiffre d'affaires de plus de 50 millions par an, la chose vaut la peine qu'on s'en occupe.

Electricité. — L'application de l'électricité à l'arrêt instantané des machines commence à sortir de la période des essais.

MM. Howard et Bullough l'appliquent depuis plusieurs années aux machines de préparation de la filature. M. Radiguet, de Paris, qui est l'inventeur de la chose, continue à l'appliquer aux métiers de bonneterie. Plus de 2,000 métiers sont munis de son appareil.

M. Sowden, de Bradford, a exposé un casse-chaînes électrique très-simple et très-peu coûteux. Les lisses sont métalliques et isolées les unes des autres. Quand un fil de chaîne se casse la lisse où il passe n'étant plus portée par lui, tombe de la hauteur de l'œillet et vient toucher a une tringle pour établir le circuit déclanchenr.

La pile a généralement fait place à la machine magnéto- électrique de Gramme ou de Vild

Corderie. — En corderie nous n'avons à signaler que a machine à étriller les ficelles, de MM. Laboulais frères, de Nantes. Cette machine, sans être compliquée et coûteuse, comme certaines étrilleuses anglaises, présente sur le travail manuel une économie notable et une amélioration sérieuse.

La cableuse de M. Motiron, construite par MM. Walker et Cie de Lille est destinée à faire des cordes et ficelles de très belle qualité. Elle est construite avec 12 et 24 broches et chaque broche produit 3m50 par minute. Quand on compare ces machines, qui tiennent dans un mètre carré, aux emplacements occupés par les corderies de l'ancien système on est étonné et on a peine à croire que ce soit pour fabriquer le même produit.

Cependant la cableuse fait beaucoup mieux et avec une économie de plus de 30 0/0 sur la main d'œuvre. Avant de réunir les torons la machine imprime à chacun d'eux une torsion de réserve pour compenser le détordage que leur fera subir ultérieurement le cablage. Les tendeurs à disque de cette machine sont très-intéressants et en général tous les mouvements sont parfaitement appropriés ; le succès de cette cableuse serait plus rapide si son prix n'était pas si élevé.

En résumé à l'Exposition de 1878 nous avons vu avancer d'un grand pas, la question du continu à filer et du peignage des cotons courts. Nous y avons constaté d'intéressantes innovations dans les peigneuses à laine. Nous avons vu réaliser le tissage mécanique des velours d'Utrecht et perfectionner notamment celui des draps façonnés.

Dans la teinture et l'apprêt nous avons trouvé des machines très bien faites et soigneusement étudiées.

Dans la corderie un outillage nouveau et assez puissant pour rendre inévitable, dans un avenir prochain, la transformation complète de cette industrie.

En ce qui concerne la compétition entre nations, si l'Angleterre a prouvé sa supériorité pour la beauté de l'exécution, la France a montré comme toujours son génie inventif.

PAUL SÉE.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Environ cent membres du *Cercle du Progrès*, se sont réunis, dimanche, dans un banquet, pour fêter l'avènement de M. Jules Grévy à la présidence de la République. Cette fête était présidée par M. Achille Scrépel, député, qui, au dessert, a prononcé un discours dont voici le texte :

Messieurs,

Je remercie Monsieur le Président ainsi que la commission du *Cercle du Progrès*, d'avoir bien voulu m'inviter à ce banquet, organisé dans l'intention de réunir quelques amis politiques en mémoire du 5 et du 30 janvier.

Le 5 janvier, les délégués sénatoriaux ont donné à la France le prix et la juste récompense de sept années de patience, d'énergie, de modération et de patriotisme.

Le 30 janvier, le Congrès a élevé à la présidence le sympathique député Monsieur Grévy, le type du bon républicain.

Observateur scrupuleux des lois du pays, il sera le gardien fidèle et vigilant de nos droits, le défenseur ardent de nos libertés.

Au Sénat, M. Martel, à la Chambre des Députés, M. Gambetta, le seconderont dans sa noble tâche.

La République est donc fondée ; désormais, nous pourrons consacrer au travail et à l'étude, le temps et les efforts que nous a pris la défense des institutions chères à la France, institutions sans cesse menacées par la plupart de nos adversaires politiques.

Messieurs, nous devons ces heureux résultats à l'union du parti républicain. J'espère que cette union ne fera qu'augmenter.

Elle est indispensable pour que l'œuvre de réorganisation puisse être entreprétrise et menée à bonne fin par les deux Chambres animées toutes deux, du désir sincère de doter la France d'institutions qui la rendront paisible, heureuse, grande et prospère.

C'est alors, seulement, que la République portera ses fruits.

M. Daudet, maire de Roubaix, s'est levé ensuite et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Je me lève, non point comme maire de la ville, mais comme sociétaire du *Cercle du Progrès*, pour porter un toast à notre sympathique député M. Achille Scrépel.

Nous n'avons pu oublier dans quelles circonstances difficiles, M. Achille Scrépel accepta la candidature aux dernières élections législatives.

Nous avons à lutter contre un adversaire difficile à vaincre, qui disposait en maître de douze cents voix dans une commune voisine que vous connaissez bien.

Il fallait lui opposer un candidat jouissant d'une grande popularité ; l'opinion publique désignait Achille Scrépel. Je ne vous dirai pas, à l'aide de quels effort nous parvînmes à triompher de sa résistance ; l'événement justifia notre choix et nos prévisions, notre candidat fut élu à une grande majorité.

En acceptant le mandat de député, Achille Scrépel faisait un grand sacrifice ; il sacrifiait ses intérêts et le repos de sa famille. La population de Roubaix n'a pas oublié cet acte de dévouement, parce que la population de Roubaix a la mémoire du cœur.

Je vous propose de boire à la santé de notre député et au renouvellement de son mandat !

M. Pierre Flipo, président du Cercle, a porte la santé de M. Charles Daudet, maire et de l'administration municipale.

M. A. Leman a lu à la presse républicaine et à M. Hazard, rédacteur en chef de l'*Ami du Progrès*, qui a répondu « *en remontant un peu le courant de l'histoire.* »

M. Emile Moreau, directeur des travaux de la ville d'Armentières, avait été aussi invité ; il a fait un grand éloge de M. Pierre Flipo.

La société l'*Union Ouvrière*, dirigée par M. Mercier, a chanté deux chœurs.

L'*Ami du Progrès* assure que cette fête, qu'il appelle « une fête de famille » a été « pleine d'entrain », et de « dignité. »

Par décret du président de la République, sont promus dans le train des équipages militaires:

Au grade de capitaine: M. Barrère, lieutenant au 1er escadron, à Lille.

Au grade de lieutenant: M. Gery, sous-lieutenant au 1er escadron à Lille.

M. Fayer, capitaine d'état-major, qui vient d'être attaché à la personne de M. le président de la République, était en dernier lieu, aide-de-camp de M. le général Clinchant.

Par décision du ministre de la guerre: M. Feron, adjudant en 2e des bureaux de l'intendance, est désigné pour Lille, en remplacement de M. Dibon, qui passe à Marseille.

M. Victor de Swarte, chef-adjoint du cabinet du président du Sénat, est nommé secrétaire-adjoint de la commission du canal des Houillères du Nord.

M. Mazure, député de Lille, redevient le redacteur en chef du journal le *Progrès du Nord*.

L'ivresse a suggéré une idée bien étrange au tisserand, nommé François Dezeter. Hier après-midi, vers cinq heures, cet homme s'est rendu dans la rue des Arts et arrivé en face de la maison de M. Charles Daudet, maire de Roubaix, s'est livré à une série de gestes aussi multiples qu'impolis et qu'il accompagnait du nom, souvent répété, de Napoléon. Un agent est heureusement venu mettre fin à cette scène et Dezeter a été conduit au violon.

La chasse aux poules, aux lapins, aux chèvres est recommencée de plus belle depuis quelques jours, à Roubaix et dans les environs.

Un poulailler a été complètement dévalisé, la nuit dernière, dans la rue du Fort, chez M. Inauwart, tisserand.

Il y a trois jours, l'écluser de Wasquehal, M. Behage a été très désagréablement en constatant qu'un malfaiteur s'était introduit, la nuit, dans sa basse-cour et en avait enlevé une chèvre. Quelques jours auparavant, un rodeur le même probablement, avait marqué son passage dans la même basse-cour en enlevant plusieurs lapins.

Parmi les voyageurs blessés dans le déplorable accident qui s'est produit, dimanche matin, près de la gare de Rosult, se trouvait M. Gustave Bauduin, camionneur à la gare de Croix. M. Bauduin, qui est âgé de 72 ans, a reçu plusieurs contusions aux pieds et au cou.

Vingt-trois marchands de lait ont eu à subir, hier matin, une minutieuse visite de la part de M. l'inspecteur des denrées alimentaires. Un seul d'entre eux, Fidèle V... épicier, dans la rue du Fontenoy, a été trouvé en défaut. Le lait qu'il débitait était additionné de 20 0/0 d'eau. Procès-verbal a été dressé à la charge de falsificateur.

Les pertes occasionnées par l'incendie qui s'est déclaré l'avant-dernière nuit, à Croix, s'élèvent à la somme de 2,000 francs. Il y a assurance.

La cause de l'incendie est purement accidentelle.

Une marchande de Lille a été, avant-hier, frappée d'un procès-verbal par la police de Roubaix, pour avoir installé des jeux de hasard interdits par la loi du 21 mai 1836.

La contrebande s'opère, en ce moment sur une très-vaste échelle. En moins de quatre jours, les douaniers de Wattrelos ont arrêté six fraudeurs, chargés d'environ cent kilogrammes de tabac belge. Ces contrebandiers ont été transférés à Lille, hier matin.

Le garde-champêtre de Croix a arrêté hier, un étranger, Charles Dessuslemoutier, inculpé d'escroqueries commises chez plusieurs cabaretiers de cette commune.

Pour connaître un homme, dit la Sagesse des Nations, il faut avoir mangé un boisseau de sel avec lui, c'est-à-dire vivre un certain temps ensemble. C'est ce que ne savait pas un marchand de vaches de Bondues, car à peine avait-il fait connaissance avec Fortuné Vercamps qu'il lui confia 8 vaches pour aller les vendre à Lille et 25 francs pour payer les droits d'octroi.

Fortuné partit avec les 8 vaches, mais arrivé au *Lazzaro*, cabaret aux environs de Bondues, il y parqua les bêtes et s'en alla à l'aventure, en faisant sonner dans sa poche les 25 francs, de son trop confiant patron.

Homme et bêtes ne revenant plus, le marchand se mit à leur recherche. Il découvrit les vaches délaissées au cabaret indiqué quand à leur conducteur, sa retraite est encore ignorée.

Il paraît que Fortuné Vercamps n'est pas à son coup d'essai.

Le dévouement des chiens pour leur maître a été constaté en maintes circonstances, voici qui est d'un exemple moins fréquent.

Samedi dernier, un jeune homme de 24 ans, M. Henri D., demeurant rue du Metz, à Lille, se promenait avec son chien, un magnifique Terre-Neuve, le long du quai de la Basse-Deûle, à Lille. Soit par caprice, soit pour obéir à une injonction du maître, le chien s'élança dans l'eau et nagea pendant quelque temps, mais le courant était fort, le chien se fatigua, ses forces s'épuisèrent et bientôt il fut entraîné, ce que voyant M. Henri D... cédant à un bon mouvement, se jeta résolument dans la rivière et après quelques minutes d'efforts il parvint à ramener le Terre-Neuve reconnaissant.

Bien que le bain fut un peu froid, l'homme et le chien sont en parfaite santé.

Hier, vers trois heures et demie du matin un affreux accident s'est produit rue du Priez, 38, à Lille, dans la maison meublée de M. Emile Rigot. Un jeune homme de 21 ans, Fritz Curchot, représentant de M. Meyer, libraire éditeur, à Genève, venait de rentrer dans sa chambre en état complet d'ivresse, lorsqu'en se déshabillant près de la fenêtre, il fut pris de vertige et tomba du second étage dans la cour de la maison.

Relevé presque aussitôt, il reçut les premiers soins de M. Honnart, médecin, et fut ensuite transporté d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.

Dans cette chute de plus de 10 mètres, le malheureux jeune homme s'est fait une fracture à la base du crâne et plusieurs contusions graves.

Son état est désespéré.

La Faculté des sciences de Lille, ouvrira, le 31 mars, une session extraordinaire de baccalauréat.

Sont admis à se faire inscrire :

Les aspirants aux écoles spéciales militaires du gouvernement ;

Les étudiants inscrits à une Faculté de droit ou de médecine ;

Les candidats ayant accompli leur 20e année au 1er janvier 1879 ;

Les candidats ayant subi deux ajournements et qui en justifient ;

Les bacheliers ès-lettres.

Le registre sera clos le 24 au soir.

ÉPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

4 MARS 1849. — Par bref apostolique, la confrérie des Fidèles-Trépassés, érigée en l'église Notre-Dame, à Roubaix, est affiliée à l'archiconfrérie du Saint-Suffrage, de Rome ; de sorte que ses membres peuvent participer à toutes les indulgences et grâces spirituelles qui sont concédées à cette archiconfrérie.

TTe LEURIDAN.

ÉPHÉMERIDES TOURQUENNOISES

3 février 1652 — Le bâtiment claustraux du couvent de N. D. des Anges étant complètement bâtis, les religieuses s'y établissent.

Un mémoire laissée par la supérieure Ysabeau du Bosquel, relate cet événement dans les plus petits détails. Nous en publierons des extraits prochainement

4 février 1561. — Fondation à Lille, de l'hôpital de *Ste Marthe*, maison de refuge pour les vieilles femmes.

Ce furent deux tourquennois, Jean et Marie Dubois, qui firent cette fondation. Elle subsista jusqu'en 1760, époque où elle fut réunie à l'Hôpital général.

D'après les statuts de fondation l'hospice de Ste Marthe ne devait recevoir plus de 8 « pauvres femmes, honteuses, honestes et impotentes, chacune âgée de cinquante ans au plus avec une mekaine (servante) du même âge ». Elles devaient être vêtues de robes grises, « de telles laines que les bêtes portent et sans teinture aucune ». Elles avaient leur logement particulier, et l'on disait trois messes par semaine, dans leur chapelle.

Cet hôpital était situé rue d'Angleterre, à l'endroit où se trouve aujourd'hui, la maison portant le numéro 63. La partie de cette rue depuis ce numéro jusqu'à la fin avait alors le nom de rue des Marthes.

État-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 2 mars. Louis Richter, rue de l'Epeule, maison Delhomme; Georges Houttemonne, rue Decrespe, 18. François Champion, rue de la Barbe d'or, cour Wattel, 1; Arthur Delmé, au Pile, maison Bogaert; Henri Baisez, rue du Fontenoy, cour Lariviere.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 mars. — Lydie Tiberghien, 24 ans, tailleuse, rue du Collège, 171; Séraphine Delespaul, 85 ans, rentière, rue des Champs, 63; Elisa Demeyere, 22 ans, peigneuse, rue de la Perche, cour Briet, 33; Sophie Vangœthem, 64 ans, ménagère, Grande-Rue, cour Baes, 15; Meulders, présenté sans vie, au Cul-de-Four, ferme Delcroix; Gustave Armanus, 1 an, rue des Longues-Haies; Henri Vanhoof, 46 ans, fileur, rue Bernard, cour Boyaval, 14; Florimond Houssier, 30 ans, chapelier, Hôtel-Dieu.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 1er Mars 1879. Jules Delplanque, rue de la Ferme. — Hélène Duterte, Malcense. — Germaine Tiberghien, Pré de la Baille. — Florence Plouvier, Marlière. — Valentine Dewavrin, rue de Roubaix. — Clemence Parmentier, Croix Rouge. — Maria Vandorpe Blanc-Seau. — Louise Lepers, rue de la Station. — Alphonse Courouble, Croix-Rouge. — Philomène Descarpentrie, Chemin des Mottes. — Jules Semet, Brun-Pain,

Du 2. — Rosine Lamourette, rue de la Blanche-Porte. — Marie Desodt, rue St. Roch.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 1er MARS 1879. — Edmond Despinoy, 1 an 6 mois, rue de Lille. — Jean-Baptiste Demarque, 19 ans 2 mois, Chopet. — Achille Bernard, 8 mois, Chemin des Mottes. — Catherine Losveld, 79 ans 7 mois, Hospice-Général.

Du 2. — Georges Nolf, 4 mois, rue Saint-Eloi.

SAINT-AMAND. — Une brave fille de Brillon, Adeline Dubois, âgée de 47 ans, demeurant avec ses père et mère âgés de 78 ans, avait déposé dans une armoire une somme de 700 fr. Cette somme était là depuis deux ans. Hier dimanche, en prenant des effets d'habillement, elle s'aperçut que 600 fr. lui avaient été volés.

PONT-A-MARQ. — La semaine dernière, un cultivateur d'Aubigny-au-Bac, M. Eug. Mollet, revenait de Lille, vers huit heures du soir, avec une voiture attelée de trois chevaux. Il se trouvait entre Bersée et Pont-à-Marcq quand il fut rencontré par trois mauvais sujets qui saisirent les chevaux par la bride et les arrêtèrent.

M. Mollet leur adressa quelques observations, mais ils se ruèrent sur lui, l'accablèrent de coups, et, sans l'arrivée d'un passant, ils l'auraient peut-être tué.

M. Mollet a reçu plusieurs blessures assez sérieuses.

Les aggresseurs ne sont pas encore arrêtés mais on est sur leurs traces.

Belgique

— On écrit d'Anvers :

« On a procédé lundi et mardi, au Jardin zoologique, au transfert des grands carnivores dans le splendide local récemment construit par la société ; cette opération assez délicate, dangereuse même quand elle n'est pas dirigée avec calme et avec tact, a été des plus intéressantes. Lundi, on a casé toute une famille de lions, le père, la mère et trois petits récemment arrivés de Marseille ; la lionne a fait quelque difficulté pour sortir de la cage portative, mais ses trois lionceaux n'avant eu rien de plus pressé que d'abandonner leur étroite prison pour la loge spacieuse où ils pouvaient s'ébattre à leur aise, force a été à la mère de suivre ce bon exemple.

« Ces cinq lions font partie d'un achat considérable fait à Marseille par notre Société, achat qui ne comprend pas moins de treize lions et cinq tigres. Dans le trajet de Marseille à Anvers, il a naturellement fallu séparer les parents : rien n'était plus curieux que de voir la réunion ; quand la porte séparant les deux cages eut été ouverte, les petits jappant comme de jeunes chiens, se précipitèrent vers leur père en manifestant leur joie, mais la femelle au contraire, lui fit un accueil franchement hostile et leur défendit pendant plus d'une heure l'accès de sa loge.

« Dans quelques jours, on pourra admirer dans le nouveau palais quatorze lions, cinq tigres, plus une quantité d'autres espèces du sous-ordre des carnivores, dont le Jardin possède une si belle collection ; quand les serpents occuperont les cages-vitrines qu'on leur élève en ce moment dans la grande salle, quand le bassin en marbre blanc aura reçu les dorades traditionnelles et les tortues d'eau douce et que le jet d'eau se reflètera dans l'enorme glace du panneau central, le nouveau palais des carnivores attirera à notre Jardin zoologique, actuellement déjà le plus beau de l'Europe, des visiteurs encore plus nombreux. »

— HAINE-SAINT-PAUL. — Un incendie a eu lieu le 24 courant, vers 2 heures du matin, dans des circonstances assez étranges. Le feu s'est déclaré une première fois au-dessus de la porte d'entrée de la maison occupée par M. Narcisse Coppin, cabaretier, mais des voisins s'en étant aperçus à temps, on put facilement s'en rendre maître ; trois quarts d'heure plus tard, le feu éclatait de nouveau sur le derrière de l'habitation et cette fois, malgré tout l'empressement des voisins, il dévora toute la maison, le mobilier, le linge, etc., le tout d'une valeur de 2,500 francs. Il y a assurance.

— On a trouvé, samedi dernier sur le terril du Charbonnage de Boussu, le cadavre à moitié carbonisé d'une jeune fille, la nommée Maria Janniau. Cette malheureuse, à peine âgée de 21 ans, menait une vie irrégulière.

— COUILLET. — Dimanche soir, un père de famille qui avait habillé lui-même ses deux enfants pour un bal masqué de cette commune, a été frappé de mort subite chez lui, pendant que les enfants se livraient à leur partie de plaisir.

— THY-LE-CHATEAU. — Le dimanche 10 courant, une dispute s'est engagée entre deux ouvriers des usines de Thy-le-Château, dans un estaminet de cette localité, situé non loin des susdits établissements. Après les injures, ils en vinrent aux coups. Huit jours après, l'un des deux adversaires, habitant Gourdines, succombait. Ce malheureux était âgé de 21 ans seulement.

Une descente de justice a eu lieu.

L'autopsie du cadavre se fera aujourd'hui.

— Un accident est arrivé samedi après-midi, rue Sainte-Catherine à Tournai. La femme d'un gardien de la prison est tombée du second étage de sa demeure, en nettoyant les fenêtres. Elle n'a reçu aucune lésion grave apparente, mais elle éprouve des souffrances intolérables qui font craindre des lésions à l'intérieur.

— La période du camp sera cette année longue et laborieuse, à en croire les bruits actuels. Tous les corps de cavalerie y prendraient part, ainsi que bon nombre de régiments d'infanterie et de nombreuses batteries d'artillerie.

M. le lieutenant général Viette, qui commande à Anvers, sera, dit-on, chargé d'organiser et de diriger les manœuvres du camp de cette année. De nombreuses invitations seraient adressées à des officiers supérieurs étrangers. Quant aux changements de garnison, ils seront peu importants en 1879. Ils seront ajournés jusqu'en 1880, époque à laquelle on compte pouvoir utiliser les nouvelles casernes qui se construisent sur plusieurs points du pays.

FAITS DIVERS

— Un des meilleurs généraux de notre armée, le général de Preuil, qui commandait à Lyon la cavalerie, est mis en disponibilité. *Sur sa demande*, dit la formule ; mais la vérité est, paraît-il, que le général de Preuil se serait montré un peu scandalisé de voir que la faveur tend de plus en plus à effacer tous les services.

— Le *Daily Telegraph* publie le récit de la visite d'adieu faite par le prince Louis Napoléon à la reine Victoria, avant son départ pour le Cap :

« L'entrevue dans laquelle la reine prit congé du prince impérial a été des plus intéressantes.

» Sa Majesté a reçu le prince avec la plus touchante bonté, le remerciant d'une voix tremblante du courageux intérêt qu'il témoignait à l'armée et au pays. Pendant l'entrevue, la reine avait fait asseoir le prince sur un sofa, près d'elle.

» Avant de prendre congé de Son Altesse Impériale, la reine, retirant une de ses bagues, la lui passa au doigt, le priant de la porter comme un témoignage de sa vive gratitude.

» Le prince Louis était visiblement ému en recevant la nouvelle preuve de l'amitié que la reine n'a jamais cessé de témoigner, en tant d'occasions, à lui-même et à l'impératrice.

— EXÉCUTION DE DEUX GÉNÉRAUX. — On écrit de Madrid, le 21 février :

Les journaux qui nous arrivent de Porto-Rico donnent des détails sur l'affaire des généraux haïtiens Perez et Caminero, arrêtés, comme vous le savez, contre tout droit des gens, sur le vapeur espagnol *Manuela* et fusillés, sans autre forme de procès, par les autorités de Puerto-Plata.

Le 17 décembre au matin, le vapeur *Manuela*, sous pavillon espagnol, jetait l'ancre dans le port de cette ville. Il avait à bord, entre autres passagers, les généraux Valentin Perez et Manuel Caminero, qui se rendaient à Cuba. Ces deux officiers avaient appartenu à l'insurrection de Saint-Domingue. Vaincus, ils avaient été assez heureux pour sauver leur vie par la fuite. Sitôt que les autorités haïtiennes eurent connaissance de leur présence dans les eaux de l'île, elles envoyèrent des troupes pour s'en emparer, même par la force.

Le capitaine du navire se montra très-énergique; comprenant toute l'étendue de son devoir, il opposa à ceux qui lui ordonnaient de leur livrer les deux passagers, qu'ils n'étaient pas embarqués pour Saint-Domingue, et qu'alors même qu'ils le seraient, ils étaient protégés par le drapeau de la nation espagnole. Les troupes s'en rev